

MINUTES

de l'Association des Epiciers de
Montréal.

L'assemblée mensuelle régulière de l'Association des Epiciers de Montréal, a eu lieu dans les salles du Monument National jeudi soir, le 5 avril, à 8h. p.m.

Présents: MM. N. Lapointe, président, au fauteuil, John Scanlan, O. Champagne, J. P. Dixon, N. Chartrand, M. Galarneau, N. Bigaoutte, J. B. Deschamps, P. J. Thériault, R. Martel, Aug. St-Martin et autres.

Les minutes de l'assemblée précédente ont été lues et approuvées.

Il a été proposé par M. O. Champagne, secondé par M. J. B. Deschamps, que M. Théo. Lavallée soit admis membre de l'Association. Adopté.

Le rapport présenté par le trésorier et accusant une balance en caisse dépassant \$100 a été adopté.

Il est proposé par M. J. B. Deschamps, secondé par M. N. Chartrand que les résolutions adoptées à une assemblée du Conseil des Directeurs, s'objectant à l'adoption de la loi du Dr Lacombe, résolutions dont une copie a été adressée au gouvernement à Québec, soient ratifiées par l'assemblée. Adopté.

Proposé par M. N. Galarneau, secondé par M. O. Champagne, qu'un montant de \$41.25 soit voté à cette assemblée pour rembourser les délégués qui sont allés à Québec dans les intérêts de cette Association relativement à la loi des licences. Adopté.

Proposé par M. J. P. Dixon, secondé par M. P. A. Thériault que le secrétaire reçoive instruction de notifier le commerce de gros de la résolution suivante: "que la restriction concernant la vente d'épicerie aux magasins à Rayons (Departmental Stores) est annulée." Adopté.

Proposé par M. Bigaoutte secondé par M. N. Chartrand qu'une résolution soit proposée remerciant le ministre des chemins de fer et canaux, l'Hon. M. Blair ainsi que le Conseil de Ville pour avoir donné leur appui à la Ed Cavanagh Co pour l'érection de réservoirs à l'huile dans la cité de Montréal, et qu'instructions soient données au secrétaire de l'Association de transmettre une copie de cette résolution à l'Hon. M. Blair et au Conseil de Ville. Adopté.

Et l'assemblée s'ajourne.

Pour copie conforme,

C. J. DIXON,
Secrétaire.

CHAMBRE DE COMMERCE

de Salaberry de Valleyfield

(Extrait du livre de délibérations)

Assemblée spéciale du conseil de la Chambre de commerce de Salaberry de Valleyfield, dûment convoquée et tenue à Salaberry, à l'hôtel de ville, à 9 heures p. m., le 27^e jour de mars 1900.

Présents: M. le président, Jos. M. Guindon, et MM. E. H. Solis, Geo. H. Normandin, Chs T. Verner, membres du conseil, et le secrétaire Louis Marchand, formant un *quorum* du conseil.

Les procédés des séances des 2 et 22 février et 21 mars 1900, sont lus et confirmés.

Le secrétaire donne communication de la correspondance.

Proposé par M. Solis, appuyé par M. Normandin:

Que cette chambre ayant pris communication de la circulaire en date du 5 mars 1900, à elle adressée par le "Bureau de Commerce de Winnipeg" (Winnipeg Board of Trade), concourt dans les vues et conclusions de ce Bureau en ce qui regarde le mode qui devrait être adopté pour l'adresse des envois par chemins de fer ou autres voies de transport; qu'en conséquence il soit résolu; Que cette chambre reconnaît la nécessité pour, et recommande à tous les expéditeurs, d'adresser *au long*, et non par numéros ou initiales, comme cela arrive si fréquemment, les ballots ou boîtes de marchandises, afin d'en assurer la prompte expédition et livraison à exacte destination, par les compagnies de transport auxquelles elles auront été confiées.

Que copie de la présente résolution soit reproduite dans le *Progrès de Valleyfield* et le *Salaberry*, de cette ville, dans le *Moniteur du Commerce*, le PRIX COURANT, et dans tels autres journaux de Montréal que le président désignera au secret. — Adopté.

Proposé par Louis Marchand, appuyé par M. Normandin:

Que M. D. H. Amyot, épicier, J. W. Marchand, marchand de chaussures, Joseph Morin, commerçant, et Horace Besner, marchand de fer, soient admis membres de la Chambre de Commerce de Salaberry de Valleyfield, et que l'admission dans cette Chambre de D. McAvoy, avocat, soit recommandée à la prochaine séance trimestrielle de la Chambre. — Adopté.

Proposé par M. Verner, appuyé par Louis Marchand:

Que la bienveillante et sérieuse atten-